

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du cégep Édouard-Montpetit  
tenue le 27 avril 2022, à 18 h 30, à la salle B-105 du campus de Longueuil**

**Sont présents :**

Mme Stéphanie Arpin, personnel enseignant  
Mme Maya Cantin, étudiante du secteur technique (ÉNA)  
Mme Marlène Couture, personnel de soutien  
Mme Monique Dion, parent d'étudiant  
M. Jean-Luc Djigo, personnel professionnel non enseignant  
Mme Julie Ethier, secteur Conseil régional des partenaires du marché du travail de la Montérégie  
M. Jean-Paul Gagné, secteur socio-économique et président du conseil d'administration  
M. Sylvain Lambert, membre d'office et directeur général du Cégep  
Mme Josée Mercier, membre d'office et directrice des études du Cégep  
M. Patrick Monarque, diplômé du secteur préuniversitaire  
M. Janick Morin, personnel enseignant  
M. Xavier Pallares, diplômé de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA)  
M. Ghislain Plourde, secteur des centres de services scolaires  
M. Éric Trudeau, secteur des activités économiques  
M. Charles Vincent, secteur universitaire

**Sont absents :**

M. François Dussault Thériault, diplômé du secteur technique  
M. Xavier Gret, parent d'étudiant  
Mme Francesca Romelide Lafortune, étudiante du secteur technique  
M. Kevin P. Smith, secteur des activités économiques  
Mme Alexis Vanier, étudiante du secteur préuniversitaire

**Sont invités :**

Mme Nathalie Auger, adjointe de direction à la direction générale  
Mme Mireille Côté, conseillère pédagogique  
M. Pascal Désilets, directeur de l'ÉNA  
Mme Élisabeth Fournier, directrice des ressources matérielles  
M. Louis-Philippe Gagnon, directeur adjoint aux approvisionnements, Direction des ressources financières  
M. Nicolas Labrecque, coordonnateur des ressources matérielles

M. Michel Vincent, directeur des systèmes et technologies de l'information

Le président, M. Jean-Paul Gagné, préside l'assemblée. Mme Nathalie Auger agit comme secrétaire d'assemblée. Le quorum est constaté et la réunion débute à 18 h 49.

## 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### Projet d'ordre du jour

	<b>Points</b>
1. Adoption de l'ordre du jour	Décision
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 30 mars 2022	
2.1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 mars 2022	Décision
2.2 Suites du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 mars 2022	
2.2.1 Suivi concernant l'acquisition d'ordinateurs	Information
3. Adoption de DEC et d'AEC	Décisions
4. Adoption des bons de commande	Décisions
4.1 Autorisation concernant l'octroi d'un contrat pour l'implantation d'un appareil de tomodensitométrie au Centre sportif	
4.2 Mandat de licences Adobe	
4.3 Acquisition d'un banc d'essai moteur hybride	
5. Actualisation du plan stratégique 2018-2024	Décision
6. Approbation du devis d'autoévaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité dans le cadre du 2e cycle d'audit pour une amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial (CEEC)	Décision
7. Suivi des projets majeurs	
7.1 Projet du Pavillon de la santé et de l'innovation	Information
7.2 HUIS CLOS – Projet d'aérocampus	Information
8. Informations	
8.1 La Vie au Cégep	Information
8.2 Évaluation du conseil d'administration	Information
8.3 Nombre de demandes d'admission au deuxième tour pour la session d'automne 2022	Information
8.4 État des activités de représentation du directeur général	Information
9. Correspondance	Information
10. Dépôt de documents	Information
• Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité directeur du 9 mars 2022	
• Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 1 <sup>er</sup> février 2022	
• Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 8 mars 2022	
11. Date de la prochaine séance	Information
12. Levée de la séance	Décision

## **22-CA-26 PROPOSITION**

Mme Monique Dion, appuyée par M. Xavier Pallares, propose à l'assemblée d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **2. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 MARS 2022**

### **2.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 30 MARS 2022**

#### **22-CA-27 PROPOSITION**

M. Patrick Monarque, appuyé par Mme Julie Ethier, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 30 mars 2022 tel qu'il est déposé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **2.2 SUITES DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 30 MARS 2022**

#### **2.2.1 SUIVI CONCERNANT L'ACHAT DES ORDINATEURS**

M. Louis-Philippe Gagnon, directeur adjoint aux approvisionnements à la direction des ressources financières, fait un suivi concernant le rapport de la soumission pour le remplacement de deux cent soixante-huit (268) ordinateurs à Longueuil et trente-sept (37) ordinateurs à l'ÉNA ainsi que le rehaussement de cent (100) moniteurs vingt-quatre (24) pouces dans les laboratoires et de cent soixante-cinq (165) moniteurs vingt-deux (22) pouces dans les classes branchées.

## **3. ADOPTION DE DEC ET D'AEC**

Mme Josée Mercier, directrice des études, dépose un tableau intitulé *Diplômés au Conseil d'administration d'avril 2022 et des 5 dernières années*.

#### **22-CA-28 PROPOSITION**

**ATTENDU** la recommandation de la Direction des études;

**M. Charles Vincent, appuyé par M. Éric Trudeau, propose à l'assemblée de recommander à la ministre de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors des sessions d'été 2021 et d'automne 2021 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **22-CA-29 PROPOSITION**

**ATTENDU** la recommandation de la Direction des études;

**M. Charles Vincent, appuyé par M. Éric Trudeau, propose à l'assemblée d'autoriser le Cégep à délivrer une attestation d'études collégiales aux étudiants qui ont terminé leurs études lors de la session d'hiver 2022 dans les programmes mentionnés dans la liste déposée.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **4. ADOPTION DES BONS DE COMMANDE**

### **4.1 AUTORISATION CONCERNANT L'OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'IMPLANTATION D'UN APPAREIL DE TOMODENSITOMÉTRIE AU CENTRE SPORTIF**

Dans le cadre de la mise-en-œuvre de la révision du programme d'étude en Technologie de radiodiagnostic, le Cégep a acquis un appareil de tomodensitométrie (résolution 22-CA-08). Des aménagements sont requis afin d'installer l'appareil dans une salle qui permet l'enseignement pratique et qui offre comme fonctionnalité, un espace d'observation des enseignements à un groupe d'étudiants à partir d'une pièce mitoyenne vitrée. L'aménagement des locaux se fera au niveau du sous-sol du Centre sportif, endroit où se retrouve une dalle sur sol capable d'absorber les vibrations de l'appareil sans interférences sur la qualité des images produites.

### **22-CA-30 PROPOSITION**

**ATTENDU** le besoin d'aménager les espaces nécessaires à l'installation de l'appareil de tomodensitométrie du programme de Technologie de radiodiagnostic;

**ATTENDU** la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** que le montant est prévu au budget d'investissement 2021-2022, et qu'une demande de financement est à l'étude au ministère de l'Enseignement supérieur pour couvrir le coût des travaux;

**ATTENDU** du résultat de l'appel d'offres APL00011507;

**ATTENTU** que les travaux doivent être terminés à temps pour recevoir l'appareil;

**M. Patrick Monarque, appuyé par M. Éric Trudeau, propose à l'assemblée de retenir l'offre de la firme SENTERRE ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. pour l'exécution des travaux d'implantation d'un appareil de tomodensitométrie au Centre sportif, au montant de 333 000,00 \$. Le montant maximal de l'engagement au système financier, toutes taxes ristournées, sera de 348 504,30 \$. De plus, une délégation à la direction des ressources matérielles d'une provision maximale de 10 % du montant initial du contrat est sollicitée, conformément à l'article 17 de la Loi pour couvrir le coût des imprévus qui peuvent survenir en cours de contrat.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

#### **4.2 MANDAT DE LICENCES ADOBE**

Le centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) accompagne les organismes publics et privés du milieu de l'éducation de tous les ordres d'enseignement dans la planification et le déploiement des solutions technologiques et de services associés soutenant les Technologies de l'information et de la communication (TIC) et la pédagogie en concluant des ententes avec les fournisseurs afin d'en diminuer les coûts d'acquisition et d'optimiser leur mise en œuvre.

À l'approche de l'échéance du contrat pour Adobe Creative Cloud, la CAG prépare un nouvel appel d'offres public en vue de la conclusion d'un contrat à commandes pour le choix d'un revendeur de produits Microsoft et Adobe destinés à l'éducation. Cet appel d'offres s'adresse à tous les organismes du réseau de l'éducation, publics et privés (cégeps, commissions scolaires, universités, établissements privés reconnus subventionnés par le ministère de l'Enseignement supérieur et les organisations partenaires).

L'analyse du marché démontre qu'il n'existe actuellement aucun équivalent viable à la suite d'Adobe Creative Cloud employée par les établissements. Bien qu'il existe d'autres logiciels proposant des fonctions similaires, parmi lesquels trônent quelques logiciels libres, la suite Adobe Creative Cloud est celle retenue par plusieurs programmes d'enseignement technique et professionnel. Cette implantation à l'intérieur même du plan de cours découle du fait que ces programmes préparent les étudiants au marché du travail. Or celui-ci exige, pour plusieurs secteurs, la connaissance et l'utilisation de la suite Adobe Creative Cloud.

Plus particulièrement, au cégep Édouard-Montpetit, les logiciels d'Adobe sont utilisés pour l'enseignement dans plusieurs départements notamment en Techniques d'intégration multimédia (TIM), en cinéma, en médias et en arts visuels.

Le mandat d'achat pour l'appel d'offres pour l'acquisition de cette solution respecte les lois et les règlements en vigueur et est d'une durée de trois (3) ans. Le Cégep estime à environ 131 780 \$ par année les achats à effectuer.

## **22-CA-31 PROPOSITION**

**ATTENDU** que le Cégep évalue ses besoins annuels à mille cent quatre-vingt-dix-huit (1198) licences;

**ATTENDU** que l'estimé provisoire du coût par licence est de cent dix dollars (110 \$);

**ATTENDU** la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** que le Cégep désire rejoindre le regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**Mme Stéphanie Arpin, appuyée par Mme Marlène Couture, propose à l'assemblée d'autoriser le Cégep à rejoindre le regroupement d'achats 2022-7546-50 LICENCES ADOBE CREATIVE CLOUD du Centre d'acquisitions gouvernementales pour un montant de 395 340 \$ avant taxes pour une durée de trois (3) ans.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### **4.3 ACQUISITION D'UN BANC D'ESSAI MOTEUR HYBRIDE**

L'École nationale d'aérotechnique (ÉNA) du cégep Édouard-Montpetit, en étroite collaboration avec le Centre technologique en aérospatiale (CTA), vise la construction d'une infrastructure et l'acquisition d'équipements pour le développement, la qualification et les tests requis pour la nouvelle génération de moteur hybride. Cette installation est prévue pour l'automne 2022 et sera le premier banc d'essai-modulaire au Canada pour le domaine de la motorisation hybride en aéronautique. De plus, cette installation sera utilisée pour le premier moteur hybride dans le domaine aéronautique en Amérique du Nord.

Ce banc d'essai sera la première installation de ce type qui servira :

- à la qualification d'une nouvelle génération de moteur hybride en partenariat avec Pratt & Whitney Canada et CEL Aerospace;
- à de multiples projets de recherche et développement;
- à la formation académique de techniciens et d'ingénieurs en propulsion.

La première phase de ce projet consistera à la qualification du moteur hybride électrique de Pratt & Whitney Canada et de CEL Aerospace. Cette phase est prévue pour une période de deux (2) ans.

La deuxième phase consistera à la qualification d'autres nouvelles générations de moteur et à plusieurs projets de recherche appliquée. Plusieurs partenaires ont d'ores et déjà manifesté leurs intérêts à se joindre au CTA et à l'ÉNA pour ces projets à venir.

Le coût de réalisation du projet est de treize millions six cent cinquante-cinq mille huit cent vingt-trois dollars (13 655 823 \$) toutes taxes ristournées.

Le financement du projet est assuré par des subventions confirmées de Développement économique Canada (6 012 823 \$) et du ministère de l'Économie et de l'Innovation (5 500 000 \$), par des contributions de Pratt & Whitney Canada (1 468 000 \$), CEL Aerospace (475 000 \$) et par une contribution conjointe de l'ÉNA et du CTA (200 000 \$).

## **22-CA-32 PROPOSITION**

**ATTENDU** que cet achat est relatif à un projet de banc d'essai moteur hybride, et qu'il y aura des retombées importantes et stratégiques pour la formation, la recherche et le développement et la croissance de l'industrie aérospatiale canadienne;

**ATTENDU** que le financement du projet est entièrement assuré par des subventions confirmées de Développement économique Canada et du ministère de l'Économie et de l'Innovation, par des contributions de partenaires (Pratt & Whitney Canada, CEL Aerospace) et par une contribution conjointe de l'École nationale d'aérotechnique (ÉNA), école affiliée au cégep Édouard-Montpetit et du Centre technologique en aérospatial (CTA);

**ATTENDU** que M. Sylvain Lambert, directeur général du cégep Édouard-Montpetit a signé une convention d'aide financière entre le Cégep Édouard Montpetit et le ministère de l'Économie et de l'Innovation le 28 mars 2022;

**ATTENDU** que le budget sera intégré au budget d'investissement du cégep;

**ATTENDU** que le cégep Édouard-Montpetit sera propriétaire des infrastructures et de l'équipement et qu'il sera responsable de la mise en œuvre du projet;

**ATTENDU** que tous les frais d'entretien et de fonctionnement seront assumés par le CTA;

**ATTENDU** la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** le *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*, chapitre IV – Contrats particuliers - Section II - Contrat lié à la recherche et au développement ou à l'enseignement, stipule que :

*Un contrat d'approvisionnement relatif à des activités de recherche et de développement ou à des activités d'enseignement peut être conclu de gré à gré lorsque, pour des raisons d'ordre technique ou scientifique, un seul fournisseur est en mesure de le réaliser et il n'existe aucune solution de rechange ou encore de biens de remplacement;*

**ATTENDU** la soumission d'Équipement d'essai Aérospatial CEL Ltée;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**Mme Stéphanie Arpin, appuyée par M. Xavier Pallares, propose à l'assemblée de retenir l'offre d'Équipement d'essai Aérospatial CEL Ltée pour l'acquisition d'un banc d'essai moteur hybride, pour un montant total avant taxes de dix millions six cent un mille vingt-huit dollars (10 601 028 \$).**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

## **5. ACTUALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2018-2024**

Le comité de direction du cégep Édouard-Montpetit a décidé, dès l'automne 2021, d'amorcer une seconde démarche d'actualisation de son Plan stratégique 2018-2024. Les travaux ont débuté en novembre 2021, par l'identification d'enjeux externes à prendre en compte dans les réflexions que ce soit la pandémie, les plans d'action du ministère de l'Enseignement, déposés à l'été 2021, concernant la réussite des étudiants (PARES\*) et leur santé mentale (PASME\*\*), les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la pénurie de main-d'œuvre, le télétravail et l'enseignement à distance ou encore la projection de la hausse du nombre d'étudiants dans les prochaines années et les projets majeurs déjà en cours. La démarche s'est poursuivie jusqu'en mars 2022, et a permis l'ajustement ou l'ajout de certains indicateurs et certaines cibles, ou encore l'ajustement et l'ajout d'axes d'intervention.

Il est à noter que, rapidement au cours du processus, le comité de direction a pu constater la pertinence du plan stratégique actuel en lien avec les enjeux soulevés et l'importance de réaliser les objectifs identifiés. Les modifications apportées viennent compléter ou renforcer le plan sur des aspects qui méritent une plus grande attention considérant l'évolution du contexte.

Le service du développement institutionnel a rencontré le comité de direction de façon collective et individuelle à différentes reprises ainsi que les principales personnes concernées par les enjeux identifiés afin d'arriver à cette proposition qui a reçu l'aval de l'équipe de direction.

L'article 16.1 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* stipule ce qui suit :

Le conseil de chaque collège établit, en tenant compte de la situation du collège et des orientations du plan stratégique établi par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années. Ce plan comporte l'ensemble des objectifs et des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser la mission du collège. Il intègre un plan de réussite, lequel constitue une planification particulière en vue de l'amélioration de la réussite des étudiants.

Le plan stratégique est révisé annuellement et, le cas échéant, il est actualisé.

Le conseil de chaque collège transmet au ministre et à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial une copie de son plan stratégique et, le cas échéant, de son plan actualisé et les rend publics.



## 22-CA-33 PROPOSITION

**ATTENDU** les dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* eu égard à l'établissement d'un plan stratégique et à son actualisation;

**ATTENDU** les travaux menés depuis l'automne 2021 par le comité d'actualisation du plan stratégique;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**Mme Monique Dion, appuyée par M. Jean-Luc Djigo, propose à l'assemblée d'adopter le *Plan stratégique 2018-2024 actualisé* tel qu'il est déposé et de le mettre en œuvre à compter du début de la session d'automne 2022.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

### 6. APPROBATION DU DEVIS D'AUTOÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES D'ASSURANCE QUALITÉ DANS LE CADRE DU 2E CYCLE D'AUDIT POUR UNE AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL (CEEC)

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) est « un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner ».

Depuis mars 2013, la CEEC pose un regard critique sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité (SAQ) des collèges. Cette approche d'évaluation ne porte plus sur la conformité de chacun des objets, mais plutôt sur l'efficacité de ceux-ci mis en relation dans une structure dynamique, en constante amélioration.

Le premier cycle de l'évaluation des SAQ du cégep Édouard-Montpetit et son École nationale d'aérotechnique (ÉNA) s'est terminé au printemps 2018 avec le dépôt, par la CEEC, de son rapport d'évaluation concernant le rapport d'autoévaluation du Cégep, incluant son avis final. Au préalable, à l'hiver 2017, avait eu lieu la visite des auditeurs externes au Cégep.

Fort de cette expérience, le Cégep a développé une expertise en matière d'évaluation et de planification qui a été reconnue par la CEEC, tant pour ses politiques que sa planification. Le Cégep entreprend maintenant son 2<sup>e</sup> cycle d'autoévaluation de ses SAQ en reconnaissant les retombées avantageuses, notamment la consolidation de ses mécanismes, de ses bonnes pratiques et des efforts concertés qui s'améliorent depuis plusieurs années.

Afin de décrire la démarche retenue, le Service du développement institutionnel, en collaboration avec la Direction des études, a élaboré un devis dans lequel sont présentés :

- Les objectifs;
- Les rôles et responsabilités des principaux intervenants dans ce dossier;

- La méthodologie;
- Les enjeux de la démarche d'autoévaluation;
- L'échéancier.

Cette deuxième démarche d'autoévaluation de l'efficacité des SAQ précède l'audit externe que fera la CEEC prévue à l'hiver 2024.

Le devis a été approuvé par le comité de direction le 22 février 2022. Le devis a été présenté à la Commission des études, pour avis, le 12 avril 2022.

## **22-CA-34 PROPOSITION**

**ATTENDU** l'approche évaluative de la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC);

**ATTENDU** que le cégep Édouard-Montpetit, par cette autoévaluation de ses systèmes d'assurance qualité, pourra témoigner de leur efficacité, et ce, dans une perspective d'amélioration continue;

**ATTENDU** que cette autoévaluation des systèmes d'assurance qualité précède l'audit de la CEEC à l'hiver 2024;

**ATTENDU** l'avis de la Commission des études;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale;

**Un vote est demandé. Les résultats de celui-ci sont : un vote contre, deux abstentions et douze votes en faveur de l'adoption du devis. Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu d'approuver le Devis d'autoévaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité dans le cadre du 2<sup>e</sup> cycle d'audit pour une amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial (CEEC).**

**La résolution est adoptée à la majorité.**

## **7. SUIVI DES PROJETS MAJEURS**

### **7.1 PROJET DU PAVILLON DE LA SANTÉ ET DE L'INNOVATION**

M. Sylvain Lambert, directeur général, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet du Pavillon de la santé et de l'innovation. Il répond aux questions des membres.

### **7.2 HUIS CLOS - PROJET D'AÉROCAMPUS**

Ce point est traité à huis clos.

M. Pascal Désilet, directeur de l'ÉNA, présente le suivi des démarches effectuées dans le cadre du projet de développement de l'aérocampus à l'ÉNA. Il commente et répond aux questions des membres.

## **8. INFORMATION**

### **8.1 LA VIE AU CÉGEP**

Un document est déposé pour présenter les nouvelles du Cégep du 11 mars 2022 au 8 avril 2022.

Les membres du conseil d'administration sont invités à signifier leur intérêt en communiquant avec la Direction générale, s'ils souhaitent assister à certains événements parascolaires ou de fins d'études des étudiant(e)s.

### **8.2 ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Sylvain Lambert, directeur général, présente le point d'information concernant l'évaluation du conseil d'administration pour l'année 2022-2023.

Les objectifs de cette évaluation sont de maintenir de bonnes pratiques de gouvernance et de permettre au conseil d'administration de s'assurer que les administrateurs ont les ressources, les capacités et les compétences nécessaires pour accomplir leur mandat.

Les résultats, lesquels seront présentés de façons anonymes, seront analysés par le comité directeur et seront ensuite présentés aux membres du conseil d'administration lors de la prochaine réunion.

Les membres du conseil d'administration sont invités à compléter le questionnaire d'évaluation avant le 9 mai prochain. Un lien vers le questionnaire leur sera transmis sous peu.

### **8.3 NOMBRE DE DEMANDES D'ADMISSION AU DEUXIÈME TOUR POUR LA SESSION D'AUTOMNE 2022**

Mme Josée Mercier, directrice des études, dépose et commente le document portant sur le nombre de demandes d'admission au deuxième tour pour la session d'automne 2022.

### **8.4 ÉTAT DES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Un document est déposé pour faire état des activités de représentation du directeur général du 21 mars 2022 au 15 avril 2022.

## **9. CORRESPONDANCE**

Le 30 mars 2022, M. Jean-Paul Gagné, président du conseil d'administration, a reçu une lettre de la part de la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Danielle McCann, l'informant que le Conseil du

trésor a approuvé les modifications aux règles budgétaires de fonctionnement pour l'année scolaire 2021-2022 concernant les paramètres salariaux des conventions collectives 2020-2023.

## 10. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés :

- Procès-verbal de la réunion ordinaire du comité directeur du 9 mars 2022;
- Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 1<sup>er</sup> février 2022;
- Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Commission des études du 8 mars 2022.

## 11. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

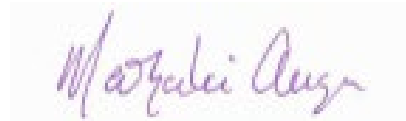
La prochaine réunion ordinaire du conseil d'administration est prévue le mercredi 15 juin 2022, à 18 h 30.

## 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Éric Trudeau, appuyé par M. Charles Vincent, et unanimement résolu, de lever la séance à 20 h 44.



Jean-Paul Gagné  
Président du conseil d'administration



Nathalie Auger  
Secrétaire d'assemblée